



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil municipal du 28 septembre 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseiller(s) absent(s) : 3
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 3	Votants : 29	

Date de la convocation : 22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DEVAUCHELLE Marie-Paule, LOUBIERE Yves, HAMDI Nadia, BENARD Sandie, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, ROUSSEL Mylène, LARADJI Chrystelle, TRANGOSI Renaud, HANQUART-TAUVERON Charlotte, BOURSIEZ Frédéric, POUSSIER Adrien, COUPÉ-BAYLE Séverine, BENOIT Dominique, DONADIO Véronique, SOUSA José, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : BOURDEILLE Christian à GARCIA ROBIN Jean-Paul, GEENEN Allison à HASCOET Alexandre, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique,

Était absent sans pouvoir :



PROJET DE DELIBERATION N° 02026_095 :

compte-rendu des décisions du Maire

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur le compte-rendu au Conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Vu la délibération n°02026_021 du 30 mars 2026, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Considérant les décisions intervenues, relatives aux points suivants :

N° de l'acte	Date de signature de l'acte	Objet
002026_038	25/06/2026	Avenant n°3 au lot N° 6 – plâtrerie- du marché réhabilitation du 43 rue de Paris, accueil RPE-PMI avec la société STAFF EN SEINE pour une plus-value de 1257,50 € HT soit 1509 € TTC pour la fourniture et pose de BA13 suite à un dégât des eaux
002026_039	30/06/2026	Avenant N°1 au lot 11 – serrurerie - du marché réhabilitation du 43 rue de Paris, accueil RPE-PMI avec la société DESMOINAUX modifiant la durée d'exécution des travaux à 13 mois

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026

ID : 077-217702158-20260928-02026_095-DE

Rechercher

002026_040	01/07/2026	Avenant N°2 au lot 11 – serrurerie - du ma Paris, accueil RPE-PMI avec la société DES 3280,05 € HT soit 3936,06 € TTC pour la mise en place d'un garde-corps
002026_041	01/07/2026	Avenant n°1 au Marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés avec la société TOTAL ENERGIE pour la mise en service d'un nouveau point de livraison au 43 rue de Paris
002026_042	16/07/2026	Contrat de vente de spectacle vivant « le Chef Tootoc » le jeudi 10 décembre 2026 par l'association CHAPEAU L'ARTISTE pour l'organisation du spectacle de Noël des écoles élémentaires pour un montant de 1550 € HT
002026_043	09/07/2026	Contrat d'entretien de l'élévateur P.M.R. situé au n°43 rue de Paris avec la société ERMHES pour un montant annuel de 1093.75€ HT
002026_044	17/07/2026	Convention d'occupation précaire du logement du groupe scolaire Victor HUGO (4 rue Lamartine, 1er étage droite) à compter du 1 ^{er} septembre 2026
002026_045	17/07/2026	Convention d'occupation précaire du logement groupe scolaire Victor HUGO avec un box de stationnement (4 rue Lamartine 1er étage gauche) à compter du 1 ^{er} septembre 2026
002026_046	28/07/2026	Contrat de Cession de droit de représentation "l'enlèvement de la bibliothécaire" à destination du public de la médiathèque avec la compagnie 3m33 prévu le 3 octobre 2026 pour un montant de 800 €
002026_047	28/07/2026	Acquisition de 6 cabines de vote (chacune étant composée de 4 postes de vote) auprès de la Société GED Event pour un montant de 8190 € HT
002026_048	03/08/2026	annule et remplace la décision N°002026_045 Convention d'occupation précaire du logement du groupe scolaire Victor HUGO (4 rue Lamartine, 1er étage droite)
002026_049	03/08/2026	annule et remplace la décision N°002026_044 Convention d'occupation précaire du logement groupe scolaire Victor HUGO avec un box de stationnement (4 rue Lamartine 1er étage gauche)
002026_050	06/08/2026	Contrat de cession de spectacle avec Ma Chouette Compagnie pour la représentation du spectacle « Le Noël de Pop Circus » prévu le 5 décembre 2026 pour un montant de 680 € à destination des familles et des jeunes enfants et organisé par le RPE
002026_051	17/08/2026	Avenant n°2 au marché de Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du 43 rue de Paris pour l'accueil du centre PMI/RPE avec une moins-value de 2170 € HT au vu de la réalisation partielle du montage et du suivi des subventions par le maître d'œuvre
002026_052	18/08/2026	Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'extension d'un système de vidéoprotection et la mise en œuvre de la vidéo verbalisation avec la société GAVEAU AMO pour un montant de 10 000 € HT
002026_053	25/08/2026	Convention d'accueil d'un groupe de tout-petits à la médiathèque dans le cadre des activités de la crèche familiale « Bulle d'éveil » à compter du 1 ^{er} octobre 2026
002026_054	26/08/2026	Contrat de vente de spectacle vivant « l'Inoubliable Noël de M. Henri » le mardi 8 décembre 2026 par « MD PRODUCTIONS » pour l'organisation du spectacle de Noël pour les écoles maternelles pour un montant de 1600 € HT

002026_055	31/08/2026	Envoyé en préfecture le 30/09/2026 Reçu en préfecture le 30/09/2026 Publié le 01 OCT. 2026 ID : 077-217702158-20260928-02026_095-DE Avenant 1 au lot N°1 travaux de VRD de réaménagement et extension du park Routes et Chantiers Modernes pour une plus-value de 31 149,52 € HT au vu de la sujétion technique imprévue, l'extraction et l'évacuation de la plante invasive « la Renouée du Japon »
002026_056	11/09/2026	Contrat d'entretien et de maintenance annuel des chaufferies de l'ensemble des bâtiments communaux avec la société DH ENERGIE pour un montant annuel de 31 950 € HT. Le contrat est d'une durée d'un an ferme à compter du 1 ^{er} novembre 2026.

Le Conseil Municipal,

Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Fait et délibéré en séance, le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance

SPRUTTA-BOURGES Nathalie



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le 01 OCT. 2026



ID : 077-217702158-20260928-02026_095-DE